

Petit guide à l'attention des futurs élèves de 6^e



Cher camarade du CM2,

Dès le mois de septembre, tu seras scolarisé en 6° au collège. C'est pour toi un nouvel univers.

« Qu'est-ce qui va changer ? Le collège comment ça marche ? La 6° comment ça se passe ? » Autant de questions que tu vas te poser et auxquelles ce petit guide t'apportera des réponses.

J'espère de tout cœur que ce livret t'aidera à bien réussir ton entrée au collège « Les Garrigues ».

Cordialement,

Les élèves de 6°D

Sommaire

- I. Identité du collège = page 4
- II. Plan du collège = page 5-6
- III. Différents lieux = page 7
- IV. Différentes personnes = page 8-9
- V. Petit lexique = page 10

I) Identité du collège

Nom : Collège les Garrigues

ADRESSE : 145, avenue du comté de Nice

B.P 7270

34080 MONTPELLIER

TELEPHONE : 04-67-10-73-00

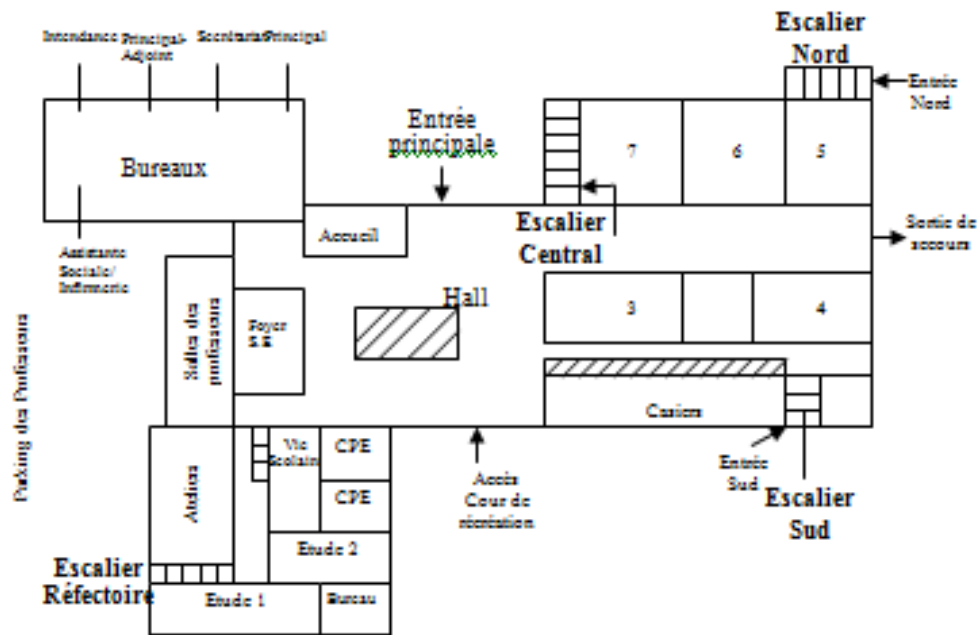
SITE : <https://www.clg-lesgarrigues-montpellier.ac-montpellier.fr>

E.N.T : <https://www.environnementnumeriquedetravail.fr>

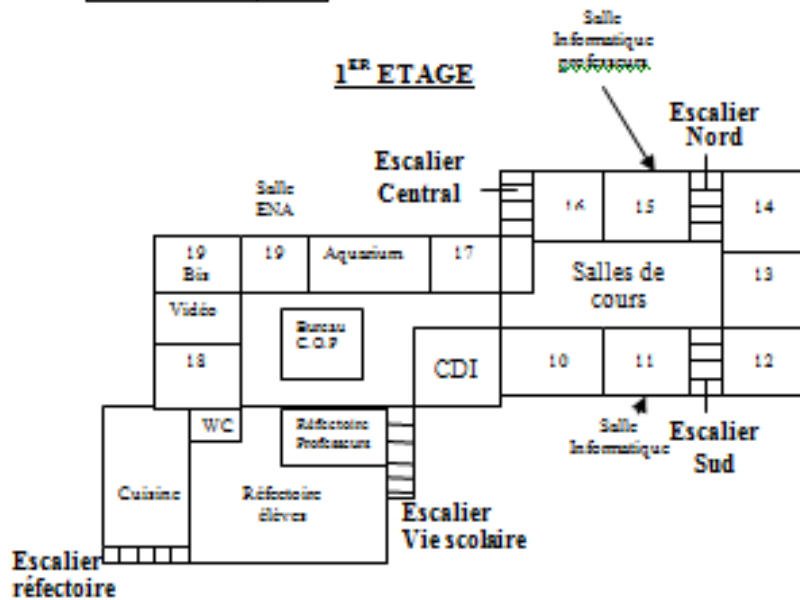
II) Plan du collège

PLAN DU COLLEGE

REZ DE CHAUSSEE



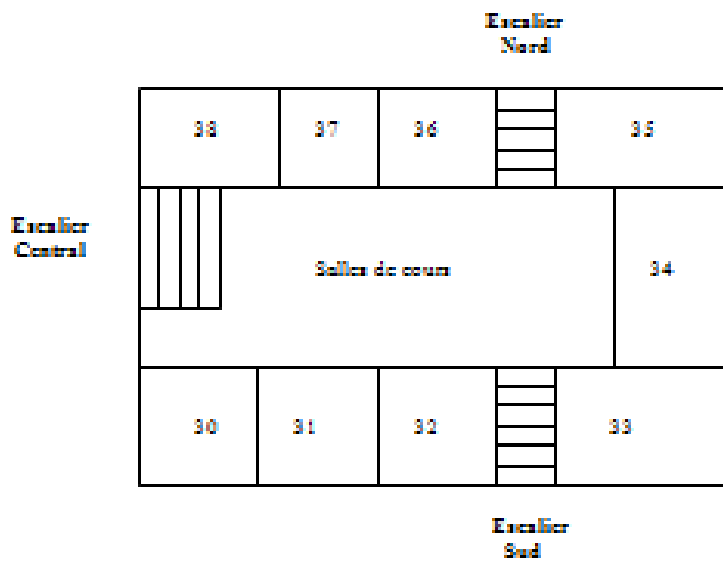
1^{ER} ETAGE



2^{ème} ETAGE



3^{ème} ETAGE



III) Différents lieux

Le collège est plus grand que ton école de l'an dernier. En quelques jours, tu vas t'y repérer et tu sauras aller facilement d'un endroit à l'autre.

Les salles de classe

Les salles de classes sont généralement numérotées . Les numéros commencent souvent par le même chiffre que l'étage : c'est plus facile pour s'y retrouver.

D'autres lieux pour travailler

- Au *C.D.I., tu va être avec la documentaliste, pour trouver des informations qui ne sont pas dans les manuels. Elle t'apprendra à les trier, les choisir, les vérifier pour en faire par exemple un exposé.
- Quand tu auras une heure libre dans ton emploi du temps, tu iras en *permanence.

Des espaces pour la vie quotidienne

- Si tu es *demi-pensionnaire, tu connais aussi la cantine (restaurant scolaire ou réfectoire).
- Si tu ne te sens pas bien, tu peux aller à l'infirmerie pour en parler.

Les bureaux

- Il y a aussi dans le collège des endroits où tu auras l'occasion d'aller : ce sont les bureaux, comme celui du principal, de l'adjoint ou du conseiller principal d'éducation, et les bureaux où travaille le personnel administratif.
- Les professeurs ont aussi une salle qui leur est réservée : la salle des professeurs. Les élèves n'y vont qu'en cas d'urgence.

IV) Différentes personnes

LES ELEVES

Le collège accueille des élèves de la 6° à la 3°. L'an dernier, à l'école, tu faisais partie des grands, et maintenant, te voici parmi les plus jeunes. Et surtout, tu vois beaucoup de nouveaux visages, car les élèves de 6° viennent de différentes écoles. C'est l'occasion de te faire de nouveaux amis.

LES PROFESSEURS

Dans ton école, tu avais peut-être déjà plusieurs professeurs, d'autres élèves en avaient un seul. Au collège, puis au lycée, il y a un professeur par discipline. Ils ont chacun leur méthode. Ils te l'expliqueront dès le mois de septembre et la préciseront au long de l'année. Il faut que tu saches vite ce que chacun attend de toi.

LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Parmi eux, il y'en a un que l'on appelle « Professeur Principal » : c'est lui qui est responsable de l'accueil le jour de la rentrée. Il réunit les autres professeurs pour parler des élèves, et régler les éventuels problèmes. S'ils le souhaitent, tes parents peuvent demander à le rencontrer pour faire le point avec lui. Tu peux, toi aussi, aller le voir si tu as des conseils à demander ou des questions à poser.

LE PRINCIPAL

Son bureau se trouve dans la partie réservée à l'administration. Il est le responsable du bon fonctionnement pédagogique, administratif et financier de l'établissement.

LE PRINCIPAL- ADJOINT

Il seconde le chef de l'Etablissement, il fait partie de l'Equipe de Direction.

LE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION

Le CPE donne des renseignements aux élèves sur la vie scolaire. Il contribue à la sécurité des élèves pendant les récréations en organisant les services des surveillants. Le CPE doit aussi faire en sorte que les élèves puissent bénéficier des meilleures conditions de travail possible.

LES ASSISTANTS D'EDUCATION

Ils vous surveillent lorsqu'un professeur est absent et quand vous n'avez pas cours. Ils sont là pour veiller à ce que vous respectiez le règlement intérieur ainsi que pour vous renseigner, vous conseiller.

Il y a bien sûr d'autres adultes qui travaillent au collège comme par exemple la secrétaire, la gestionnaire, l'infirmière, la psychologue de l'Education Nationale, l'assistante sociale, les agents de service ... Tu apprendras progressivement à tous les connaître.

IV) Petit lexique

C.D.I. : Centre de documentation et d'information. On y trouve des livres et des revues, mais aussi des ordinateurs pour se connecter à Internet. On peut y travailler en groupe, demander de l'aide pour son travail au documentaliste, ou tout simplement lire pour le plaisir.

E.N.T. : Environnement numérique de travail. Ce portail est accessible avec un mot de passe pour les élèves et les parents, il faut une connexion internet. Tu y trouveras le travail à faire, l'emploi du temps de ta classe, le relevé des notes et des absences.

Permanence : Salle dans laquelle sont accueillis les élèves quand ils n'ont pas cours.

Interclasse : Le moment qui sépare les heures de cours. Il dure juste le temps de changer de salle.

Ne confonds donc pas les interclasses avec les récréations de 10h10 et de 15h35.

A la première heure du matin (8h15), à la première heure de l'après midi (13h40) et après les deux récréations (celle du matin :10h10 -10h25 / celle de l'après midi : 15h35-15h50), une sonnerie retentit pour vous indiquer que vous devez vous ranger par classe dans la cour à l'emplacement correspondant à la lettre de votre classe jusqu'à l'arrivée du professeur qui vous accompagnera dans votre salle.

En revanche, aux interclasses, vous allez calmement à la salle du cours suivant, puis vous attendez, rangés dans le couloir, le professeur.

Demi-pensionnaire : Elève qui est inscrit à la demi-pension, c'est-à-dire qui reste déjeuner à la cantine. On appelle externes ceux qui n'y restent pas.

Le carnet de liaison : C'est le relais obligatoire entre tous les adultes du collège et les parents .L'élève doit toujours l'avoir dans son cartable.

Le carnet de liaison contient le règlement intérieur du collège, l'emploi du temps de la classe des pages réservées à la correspondance comme des demandes de rendez-vous, des billets d'absence. Les parents doivent consulter régulièrement le carnet de liaison.

Le matériel scolaire : Les manuels scolaires sont prêtés par le collège, vous en êtes responsable ; toute dégradation fera l'objet d'une amende.